

N° 4
FÉVRIER 2016

Observatoire des armements

187 montée de Choulans
69005 Lyon

Tél. +33 (0)4 78 36 93 03

Fax +33 (0)4 78 36 36 83

Courriel :

secretariat@obsarm.org

Internet : www.obsarm.org

Twitter : @obsarm

L'Observatoire des armements est un centre d'expertise indépendant fondé en 1984. Né de la société civile, il a pour objectif d'étayer les travaux de la société civile sur les questions de défense et de sécurité en faveur du désarmement. Sa volonté est de favoriser une politique de transparence et de contrôle démocratique sur les activités militaires de la France et de l'Europe.

L'Observatoire intervient sur deux axes prioritaires : le contrôle des transferts et de l'industrie d'armement et de sécurité ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Il publie des études et la lettre d'information *Damoclès* et participe à des actions de plaidoyer auprès des responsables politiques.

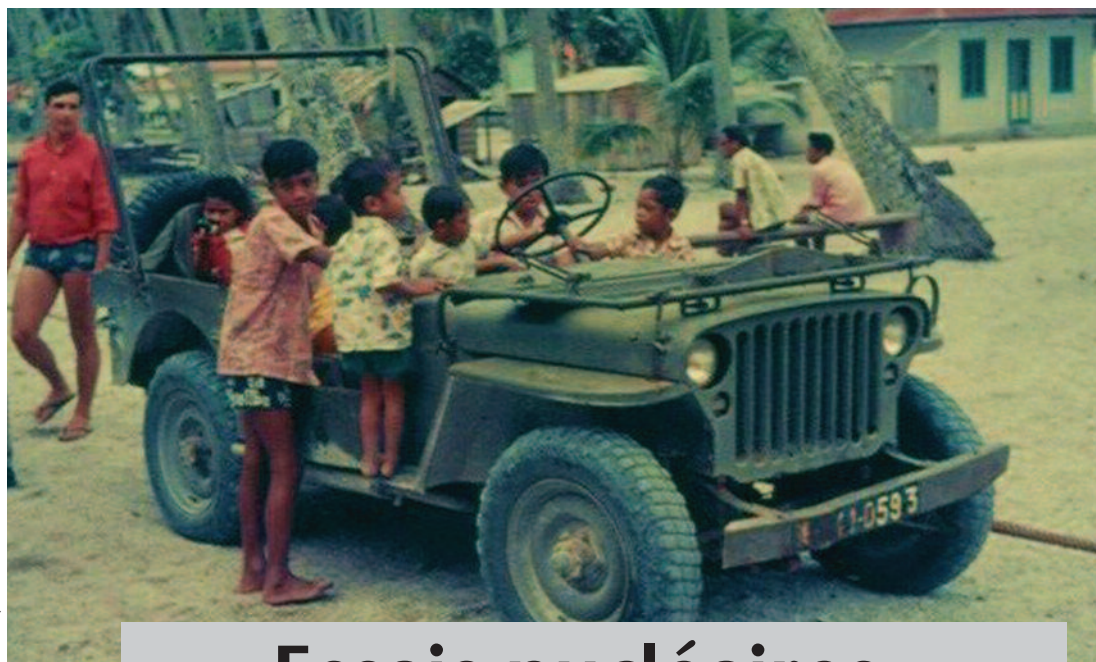
L'Observatoire des armements est un interlocuteur incontournable et un centre de ressources pour les médias, les organisations de la société civile, les chercheurs, tant français qu'étrangers.

* Bruno Barrillot,
co-fondateur de
l'Observatoire des
armements, spécialiste
des essais nucléaires,
auteur de nombreux
ouvrages, voir p. 11.

Les Notes de l'Observatoire

« Nos enfants marchent sur du plutonium »

Roland Oldham, président de l'association Moruroa e tatou



Tureia, 1966. Photo Tataio

Essais nucléaires : les atteintes aux enfants

Bruno Barrillot*

50 ans après le premier essai, les Polynésiens restent sans réponse crédible sur les risques auxquels ils ont été exposés. Pourtant, la population en subit toujours les conséquences sur sa santé et son environnement. Son mode de vie, sa culture, ses relations économiques et politiques ont été bouleversés. Au point qu'en février 2016, 20 ans après la fin des essais, l'association 193 a recueilli en Polynésie près de 30 000 signatures à une pétition pour demander réparation à la France.

Dans ce nouveau dossier — publié à l'occasion de la première visite du président François Hollande en Polynésie — nous nous intéressons aux conséquences sur les personnes les plus fragiles — enfants et femmes — qui sont d'autant plus préoccupantes qu'elles comportent des risques d'atteintes génétiques affectant les générations suivantes.

La levée du secret défense, en 2013, sur près de 400 documents de la période des essais nucléaires permet de constater que depuis 1960 le Service de santé des armées, les ministres de la défense et les présidents de la République successifs, étaient parfaitement informés, essai après essai, des risques sanitaires auxquels étaient exposés les populations et les personnels des sites nucléaires. Mais il n'y a eu aucune volonté de prévention et de suivi de la part des autorités sanitaires françaises. Bien au contraire, puisque depuis le début des essais nucléaires jusqu'au milieu des années 1980, la santé publique en Polynésie était assurée par le Service de santé des armées qui a tout fait pour couvrir du secret militaire les données sanitaires.



Ces enfants qui ne sont pas nés

Les chercheurs en biologie qui travaillent sur la reproduction constatent que les atteintes des radiations sur les chromosomes des cellules germinales provoquent deux processus différents et imprévisibles. D'une part, ces chromosomes endommagés provoquent la mort des cellules, entraînant ainsi la mort de l'embryon dès le début de son développement ou lors de fausses couches. Les biologistes constatent ainsi un déficit des naissances et de plus un déséquilibre des sexes à la naissance. Il y a un excès significatif de naissances de garçons chez les populations proches de Tchernobyl, chez les populations proches d'installations nucléaires et même chez les habitants du Kerala, région de l'Inde connue pour sa très forte radioactivité naturelle. Les chercheurs estiment que le déficit d'enfants manquants (non nés) après Tchernobyl jusqu'à aujourd'hui est de l'ordre de un million¹. D'autre part, certains chromosomes endommagés laissent l'embryon arriver à terme qui, par la suite, transmettra ces anomalies génétiques à ses descendants et aux générations suivantes, sans qu'on puisse raisonnablement prédire que cette transmission d'anomalies génétiques s'arrêtera.

Ces recherches les plus récentes de la biologie confirment les anciennes mises en garde des scientifiques qui, dans les années 1950, ont contribué à faire cesser les essais atmosphériques des trois grandes puissances de l'époque : États-Unis, URSS et Royaume-Uni². Ces scientifiques affirmaient en effet que les retombées radioactives des essais aériens mettaient en péril l'avenir de l'humanité en diffusant sans contrôle des anomalies dans le patrimoine génétique des êtres humains.

Verrouillage du Service de santé des armées

Nous ne disposons d'aucune information officielle sur les atteintes aux enfants dans les zones proches des sites d'essais sahariens de Reggane et d'In Eker. Et pourtant, c'étaient des médecins militaires français qui assuraient le service de santé de la région saharienne avant l'indépendance en 1962, service qui s'est poursuivi jusqu'au milieu des années 1970 avec des médecins coopérants français. Nous ne pouvons nous appuyer que sur des témoignages de Touaregs, particulièrement ceux qui ont été recueillis en 1992 par Solange Fernex, ancienne députée européenne, qu'elle avait consignés dans une petite brochure. Plusieurs de ces témoins de la région du Hoggar rapportent qu'ils n'ont pas pu avoir d'enfants et que leurs femmes faisaient des fausses couches à répétition. D'autres témoins rapportent que des tribus entières ont disparu. « *Toutes ces familles sont mortes* » dans le village de Mertoutek situé à quelques kilomètres de In Eker où les Français ont effectué 13 essais souterrains dont 12 ont provoqué des fuites radioactives³.

La France, consciente des mises en garde des scientifiques⁴, a néanmoins repris des essais aériens en Polynésie de 1966 à 1974, de même que la Chine jusqu'en 1980. Peut-on mesurer les conséquences des expériences nucléaires de la France sur les populations les plus concernées de la Polynésie française ? Il faut constater qu'il n'y a eu aucune volonté de prévention et de suivi de la part des autorités sanitaires françaises. Bien au contraire, depuis le début des essais nucléaires jusqu'au milieu des années 1980, la santé publique en Polynésie était assurée par le Service de santé des armées qui a tout fait pour couvrir du secret militaire les données sanitaires de la population. Dans les années 1970, Charles Tetaria, jeune médecin polynésien, était affecté au service des urgences de l'hôpital civil de Mamao à Tahiti. « *À l'époque, le directeur de l'hôpital civil de Mamao était un médecin militaire. Presque tous les chefs de service de l'hôpital étaient des militaires. Les quelques médecins polynésiens étaient de simples exécutants. Ce qui est sûr, par contre, c'est que toutes les Tuamotu étaient visitées uniquement par des médecins militaires. Ils prenaient en charge les malades civils des Tuamotu. Les malades civils des Tuamotu ne venaient pas chez nous. Soit ils étaient traités là-bas, soit l'armée les évacuait à l'hôpital militaire Jean-Prince. Nous avons des échos, des gens*

1. Alain Dubois, *Un biologiste contre le nucléaire*, Jean Rostand, Berg international, 2012, pp. 166-167.

2. Ces trois États ont signé le 5 août 1963, le traité d'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère.

3. Brochure Solange Fernex, archives de l'Observatoire des armements. Voir aussi Bruno Barrillot, *L'héritage empoisonné*, Observatoire des armements, Lyon, 2012.

4. L'ouvrage américain *Les effets des armes atomiques*, traduit en français en 1957 « *à l'usage exclusif des organismes officiels français* ».



qui disaient qu'un tel est mort à cause de la bombe. Mais nous, les médecins, nous n'avions que ces échos, il était impossible de faire la preuve si vraiment c'était dû aux effets de la bombe. Nous n'avions pas accès à ces malades⁵. » Les médecins civils qui ont pris le relais des médecins militaires au début des années 1990 dressent un constat sévère : « Les médecins militaires ont, pendant des années, tenu secrètes les informations relatives aux conséquences des essais nucléaires. L'armée disposait d'un hôpital militaire, l'hôpital Jean Prince, et ses médecins militaires occupaient les principaux postes à l'hôpital civil de Mamao, donc aucune information ne filtrait sur les maladies traitées en Polynésie française⁶. »

En 1993, écrivant au Président François Mitterrand, l'ancien député de la Polynésie, Francis Sanford, aborde lui aussi avec émotion cette absence de données médicales : « Il est un point que je souhaite aborder aujourd'hui, et que, malgré le temps, je ressens encore comme un douloureux point d'interrogation. En 1978, je m'étais étonné officiellement que les statistiques médicales, par catégories d'affections, fussent subitement absentes des informations publiées jusqu'alors par le Journal officiel. Nulle réponse ne me fut jamais donnée. C'est pourquoi, au soir de ma vie, je m'adresse à vous, assuré que les temps soient peut-être moins contraignants. Rien ne me semble plus gênant que ce silence. J'avais un fils, emporté par la foudroyance d'une leucémie. Mais ce n'est pas mon propos. La rumeur persiste, et l'interrogation demeure. Mais je vous connais assez pour dire ma confiance qu'avant de quitter vos fonctions éminentes vous aurez à cœur de ne pas laisser planer le doute sur ce point précis⁷. »

Le vœu de Francis Sanford n'a pas été entendu. Les archives médicales de la Polynésie pour les vingt premières années des essais nucléaires sont encore inconnues et inaccessibles aux chercheurs qui auraient les moyens de réaliser des études comme cela s'est fait, par exemple aux îles Marshall (voir encadré ci-dessous). Il n'y a pas d'argument scientifique à opposer au fait que les radiations des expériences atomiques françaises n'auraient pas les mêmes effets sanitaires que les expériences américaines, britanniques, soviétiques ou chinoises. Ce n'est donc que par bribes et par des témoignages⁸ que nous entrevoyons la catastrophe humanitaire générée par les essais nucléaires en Polynésie.

Les enfants de Rongelap

L'essai thermonucléaire américain, dénommé Bravo, a eu lieu le 1^{er} mars 1954 depuis l'atoll de Bikini. Les archives déclassifiées par l'administration Clinton révèlent que la population de l'atoll de Rongelap a été laissée plusieurs jours sous les retombées radioactives de l'essai Bravo... à des fins d'études. Les habitants de Rongelap ont été évacués par l'armée américaine le 3 mars 1954 sur l'atoll de Kwajalein. En 1957, ils ont été réinstallés à Rongelap sur ordre de la Commission de l'énergie atomique américaine. Constatant l'énormité des problèmes de santé de cette population, le sénateur Jeton Enjain demanda à Greenpeace d'évacuer à nouveau la population de Rongelap sur les îles de Mejato et Ebeye de l'atoll de Kwajalein avec le Rainbow Warrior, en mai 1985. De 1954 à 1985, les habitants de Rongelap ont été examinés comme des cobayes par l'Institut officiel américain Brookhaven National Laboratory situé dans l'état de New York.

Maladies des enfants de Rongelap

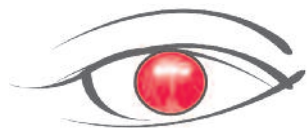
Une étude indépendante a été réalisée concernant les enfants de Rongelap par Rosalie Bertell, chercheuse de l'International Institute of Concern for Public Health de Toronto (Canada). L'enquête a été publiée en juin 1989 sous le nom de *Rapport au Congrès américain sur les problèmes de santé de la population de Rongelap*. Trente-quatre ans après l'essai Bravo du 1^{er} mars 1954, Rosalie Bertell n'a pas pu obtenir de données sur les causes et le nombre des décès périnataux du Brookhaven National Laboratory. .../...

5. Interview de Charles Tetaria in Bruno Barrillot, Marie-Hélène Villierme, Arnaud Hudelot, *Témoins de la bombe*, Univers polynésiens, Papeete, 2013, pp. 49-51.

6. La Dépêche de Tahiti, 22 novembre 2011, « Taux anormalement élevé de cas de leucémies en Polynésie française. »

7. Francis Sanford, *lettre à François Mitterrand*, non datée, www.moruroa.org. Tinihau, fils de Francis Sanford, âgé de 14 ans est décédé suite à une leucémie le 20 septembre 1968.

8. Depuis 25 ans, dont huit années complètes, l'auteur a effectué des missions sur le suivi des essais nucléaires en Polynésie française. Il a été le confident de nombreuses familles, notamment des mères, qui évoquaient dans la douleur, le décès de leurs enfants en bas âge et qui n'ont jamais osé le dire publiquement tant le discours officiel sur l'innocuité des essais les aurait discréditées pour outrage à la France et à ses représentants.



Elle a examiné, 271 enfants de Rongelap. Dans ce groupe, il y avait :

- 124 enfants dont l'un ou l'autre ou les deux parents ont été exposés aux retombées de l'essai Bravo du 1^{er} mars 1954. Parmi ces enfants, 50 ont développé 83 maladies (1,7 maladie par enfant) ;
- 147 enfants dont aucun des parents n'a été exposé aux retombées de l'essai Bravo, mais dont les grands-parents de certains d'entre eux étaient à Rongelap le 1^{er} mars 1954. Parmi ces enfants, 58 ont développé 87 maladies (1,5 maladie par enfant).

Parmi les 271 enfants examinés, 104 (38,4 %) ont montré des troubles médicaux préoccupants. Ces troubles médicaux comprennent des maladies congénitales telles que :

- syndrome de Turner chez les filles (petite taille et anomalie chromosomique) ; hydrocéphalie ; mongolisme ; pectum excavatum (malformation thoracique) ; asymétrie faciale ; luxation congénitale de la hanche ; grave difformité de la démarche ; problèmes auditifs. On comptait un enfant autiste et cinq autres avec de graves problèmes médicaux tels que convulsions, épilepsie et paralysie (pouvant provenir ou non d'une méningite non diagnostiquée).

et des maladies acquises telles que :

- impétigo ; rhinorrhée purulente ; otites fréquentes ; pneumonies ; bronchites ; parasites intestinaux ; infections rénales ; adénopathies...

Parmi ces 271 enfants, 20 (7,4 % des enfants) ont un souffle au cœur. Aux États-Unis, la proportion de cette maladie cardiaque chez les enfants est de 3 %.

Fausses couches des femmes de Rongelap

Le docteur Glenn H Alcalay, professeur d'anthropologie de l'Université de New York a vécu deux ans aux Marshall, dans les années 1970, comme volontaire du Peace Corps, puis il a effectué des missions aux Marshall à sept reprises, y compris sa participation à l'évacuation des habitants de Rongelap par Greenpeace en mai 1985. De juillet 1990 à août 1991, il a effectué ses recherches aux Marshall dans le cadre de ses études doctorales en anthropologie médicale. Ayant contacté le *Brookhaven National Laboratory* qui avait la charge officielle du suivi médical des habitants de Rongelap à la suite de l'essai Bravo du 1^{er} mars 1954, il lui fut répondu que le laboratoire disposait d'une bonne documentation sur les problèmes thyroïdiens et sur quelques cas de cancer, mais qu'il n'y avait aucun problème du côté des femmes.

En mars 1995, Glenn H Alcalay publie un rapport sur les effets des retombées des essais thermonucléaires américains sur la santé des femmes marshallaises avant et après 1952 (date du premier essai thermonucléaire américain à Bikini). Ce rapport qui contredit les études officielles porte sur 830 femmes des Marshall habitant ou ayant habité à Rongelap et dans les atolls situés dans un rayon de 1 000 kilomètres. Glenn H Alcalay, qui parle couramment la langue des Marshall, a relevé principalement les problèmes de fausses couches et d'enfants morts-nés rencontrés par ces femmes.

Îles concernées	Nombre de femmes	Fausses-couches avant 1952	Fausses couches après 1952	Enfants morts-nés avant 1952	Enfants morts-nés après 1952
Rongelap, Ujae, Lae, Likiep, Utirik, Ailuk, Mili, Wotje, Namorik, Jaluit.	830	38	437	14	137

PS. L'histoire de Rongelap est racontée dans le film *Nuclear savage* d'Adam Horowitz (2011).



Hécatombe infantile à Mangareva

L'archipel des Gambier, situé à l'est de Moruroa, faisait partie des « postes périphériques » du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) et il est resté sous contrôle militaire jusqu'au début des années 1990. Pendant toute cette période, les médecins militaires assuraient le suivi sanitaire de cette petite population d'un peu plus de 500 habitants. La responsabilité du Service de santé des armées est donc entière : aucune alerte n'a été lancée par ces médecins alors que des indices troublants montraient de graves problèmes sanitaires, notamment en ce qui concerne la fécondité. Il est probable que dans les atolls voisins des Tuamotu les problèmes sanitaires étaient semblables, mais ils n'ont pas été étudiés.



Couverture du registre d'état-civil de Rikitea de 1966.

Photo B. Barrillot

9. Entre 2005 et 2012, l'auteur a travaillé sur les registres d'état civil des Gambier, avec le soutien de M^{me} Monique Richeton, alors maire des Gambier.

10. Certains affirment que les femmes de Mangareva allaient accoucher à Papeete. En fait, ce n'est que dans le milieu des années 1980 que la Direction de la santé avait décidé que les accouchements se feraient à Tahiti.

11. Rapport MN/CEP/BRO La Coquille/SMCB du 10/07/1966 : *Mission de La Coquille aux Gambier du 2 au 10/07/1966*, dit « rapport Millon », déclassifié le 12 décembre 2013 ; Rapport 110/CEP/SMCB/S du 16/08/1966 : *Rapport préliminaire concernant les résultats obtenus par le BRO « La Coquille » pendant la première demi-campagne*, déclassifié le 12 décembre 2013. Voir aussi, Rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée de la Polynésie française, *Les Polynésiens et les essais nucléaires*, 2006, pp. 195 à 234.

Bien qu'il soit difficile de faire des statistiques fiables sur la petite population de Mangareva à l'époque des essais aériens, des faits indéniables auraient dû alerter les autorités du CEP et condamner l'absence de suivi sanitaire de cette population. En effet, l'examen de l'état-civil des Gambier de la période des essais ne manque pas d'interroger⁹ : dans les années antérieures au 2 juillet 1966 (premier essai à Moruroa), on comptait en moyenne 24 naissances par an tandis qu'à partir du milieu des années 1970, on ne comptait plus qu'une moyenne de 12 naissances pour une population constante autour de 500 habitants. Ce déficit de naissances à Mangareva serait-il dû aux atteintes biologiques des radiations ? Aucune étude — qui aurait dû être faite — ne permet de le prouver, mais force est de constater une coïncidence frappante : les documents aujourd'hui déclassifiés du secret militaire montrent que Mangareva a subi 31 retombées radioactives entre 1966 et 1974¹⁰. De plus, certains des rapports aujourd'hui publics montrent qu'il y a eu, de la part des autorités militaires, une volonté explicite de cacher à la population la vérité sur la contamination très importante de la chaîne alimentaire due aux retombées radioactives. Après les retombées radioactives considérables sur les Gambier à la suite du tir Aldébaran du 2 juillet 1966, le docteur Millon, médecin du Service mixte de contrôle biologique, relève dans son rapport, les inquiétudes du capitaine du Service mixte de sécurité radiologique : « Par honnêteté, il s'inquiète pour les gosses du village qui marchent pieds nus et jouent par terre » et il ajoute : « Il sera peut-être nécessaire de minimiser les chiffres réels de façon à ne pas perdre la confiance de la population qui se rendrait compte que quelque chose lui a été caché dès le premier tir¹¹. »



Curieuse coïncidence. Le registre des décès de Mangareva comporte cinq décès entre le 2 juillet et le 31 décembre 1966 : tous des enfants. Jacqueline Golaz était directrice de l'école primaire de Mangareva de 1962 à 1969. Elle suivait attentivement la santé de ses élèves : « Dès la rentrée 1966, je me suis rendu compte qu'il y avait des enfants qui étaient malades et je tenais un cahier où j'inscrivais tous ceux qui passaient voir l'infirmier et ce qu'ils avaient : il y avait la diarrhée, ils vomissaient... Je me rappelle bien, il y avait un vieux papa qui est venu me dire : "Mais regardez, ma fille, elle perd ses cheveux." Alors j'ai inscrit sur le cahier que certains élèves perdaient leurs cheveux. Un jour, trois officiers sont venus à l'école et ils ont demandé à voir le cahier du dispensaire. Ils ont pris mon cahier et ils ne l'ont pas ramené. Mais pour moi, ce n'était pas grave, j'ai pris un autre cahier. Ce n'est que des années après que j'ai compris l'importance de ce cahier¹². »

Naissances anormales au temps des essais

En 1993, M^{me} Philomène Voirin, une sage-femme qui a exercé de 1951 à 1986 en Polynésie a fait d'effrayantes révélations dans le documentaire *Moruroa le grand secret*¹³. « À partir de 1968, il semblerait qu'il y ait une explosion de malformations. C'est peut-être moi qui me fais des idées, mais c'est la constatation que j'ai faite. À partir de 1968 jusqu'à ce que je parte à la retraite, j'ai vu pas mal de malformations, c'est-à-dire des pieds-bots, ça a continué mais à un rythme plus accéléré, ensuite j'ai vu des anencéphalies, c'est-à-dire des enfants qui naissent sans boîte crânienne, des exencéphalies, c'est-à-dire des enfants qui naissent avec une sortie du cerveau hors de la boîte crânienne : il y a une espèce de trou et le cerveau sort de là. J'ai vu également des éviscérations, c'est-à-dire des enfants qui naissent avec sortie des viscères à l'extérieur, j'ai vu des phocomélies, c'est-à-dire des enfants qui naissent avec à la place des membres supérieurs des espèces de nageoires, des enfants animaux qui sont obligés de se traîner à 4 pattes. Ce sont des enfants, d'ailleurs qui ne peuvent pas vivre, c'est extrêmement rare. »

Le 6 novembre 1993, lors du débat organisé par la chaîne Arte à la suite de la diffusion du documentaire, le général Roger Ducouso, pharmacien des armées, a déclaré que la cause de ces drames n'était pas la radioactivité, mais que les Polynésiens étaient atteints d'un mal psychologique qui leur fait attribuer leurs maladies à la radioactivité. Et pour « preuve », il affirma que « l'irradiation à Tahiti est moitié moins que celle d'ici en Alsace, trois fois moins qu'en Bretagne, et à Moruroa, elle est encore plus faible qu'à Tahiti ». A-t-on entendu une sage-femme bretonne parler d'un surcroît de naissances anormales en Bretagne, région qui, selon les affirmations constantes des militaires du CEP serait presque un « enfer radioactif » au regard du paradis nucléaire polynésien ? Faut-il le rappeler : la carrière de sage-femme de M^{me} Voirin s'est déroulée pendant la période des essais nucléaires jusqu'en 1986 alors que la santé publique en Polynésie était dirigée par le Service de santé des armées qui ne pouvait donc ignorer cette « explosion » de malformations périnatales.

Après les révélations de *Moruroa le grand secret*, la commission de la défense de l'Assemblée nationale fut convoquée et ce fut un concert de dénégations. M. Jean-Michel Boucheron, député socialiste, a souhaité « que la commission fasse part officiellement au président de la chaîne Arte de son indignation », Jacques Baumel, député RPR, « a estimé que cette émission comportait de graves erreurs et des contrevérités » et le président de la commission, Jacques Boyon, député RPR, rappela que « le ministre de la défense avait réagi immédiatement après la diffusion de ce film ». La proposition de résolution du député communiste Jean-Claude Lefort, demandant la création d'une « commission d'enquête sur les essais nucléaires à Mururoa et leurs répercussions sur les êtres humains et l'écosystème de l'atoll » fut considérée par la commission comme « indécente et déplacée »... et fut rejetée quelques semaines plus tard¹⁴. Ces parlementaires avaient certainement la possibilité de s'informer — s'ils ne l'étaient déjà — sur les conséquences sanitaires des essais nucléaires, et particulièrement M. Jacques Boyon, ancien secrétaire d'État à la défense de 1986 à 1988. L'indécence de leurs réactions négatives au documentaire *Moruroa le grand secret* laisse apparaître une volonté de défendre avant tout la « raison d'État » au détriment de la vie et de la santé de leurs lointains concitoyens.

12. Interview de Jacqueline Golaz in Bruno Barrillot, Marie-Hélène Villierme, Arnaud Hudelot, *Témoins de la bombe*, Univers polynésiens, Papeete, 2013, pp. 3-6.

13. Michel Daeron, *Moruroa le grand secret*, documentaire diffusé sur Arte le 6 novembre 1993.

14. Assemblée nationale, Bulletin des commissions n° 26, 29 novembre-3 décembre 1993.



TABLEAU I-IV. ESTIMATION DES DOSES A LA THYROÏDE (mGy) DE NOURRISSONS VIVANT DANS L'HEMISPHERE SUD PENDANT LA PERIODE DES ESSAIS ATMOSPHERIQUES FRANÇAIS

Emplacement	1966	1967	1968	1970	1971	1972	1973	1974
Argentine								
Buenos Aires	3,1	0,50	0,28	0,52	0,48	0,81	0,20	0,97
Australie								
Moyenne nationale	0,43	0,10	0,16	0,15	0,13	0,013	0,008	0,090
Bolivie								
La Paz				1,2	0,30	0,44	0,60	0,35
Chili								
Santiago	0,50	0,090	0,10	0,30	0,60	0,22	0,03	0,24
Colombie								
Bogotá	0,05	0,05	0,10	0,10	0,08		0,18	0,01
Fidji								
Suva	2,1	0,33	0,51	0,43	0,33	0,05	0,05	0,28
Polynésie française								
Tahiti		0,55	0,60	1,3	2,1	0,12	1,3	6,8
Nouvelle-Calédonie								
Nouméa		0,05		0,40	0,30			1,8
Nouvelle-Zélande								
Moyenne nationale	0,17	0,05	0,08	0,08	0,05	0,05	0,05	0,05
Pérou								
Lima	0,70	0,23	0,50	0,10	0,13			
Samoa								
Apia	1,7	0,97	0,38	0,71	0,84	0,05	0,13	0,51

Contamination des nourrissons polynésiens

En 1998, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) publie en annexe de son rapport *Situation radiologique sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa* un tableau estimant les doses de radioactivité à la thyroïde de nourrissons vivant dans l'hémisphère sud à l'époque des essais aériens français (1966-1974)¹⁵. Ce tableau est extrait d'un rapport de l'ONU de 1977. Les calculs de doses ont été réalisés en supposant une consommation quotidienne de 0,7 litre de lait par jour, le radioélément concerné, selon le rapport AIEA, étant l'iode-131 éjecté dans l'atmosphère par l'explosion nucléaire et qui se fixe sur la thyroïde.

Comme le montre le tableau ci-dessus, pendant toute cette période, les nourrissons polynésiens auront absorbé dans leur biberon les plus fortes doses de l'hémisphère sud pendant 5 années sur 7. Il reste un doute pour l'année 1966 où aucune dose, dans ce tableau, n'est mentionnée pour la Polynésie sur laquelle on sait que les retombées radioactives ont été des plus importantes. Si des cases sont vides en 1966, c'est que la France n'a pas fourni à l'ONU les informations sur les retombées des essais de 1966 dont on sait officiellement, quarante ans après, qu'elles ont été très importantes¹⁶.

Les enfants cobayes de Tureia

Les nourrissons des îles Tuamotu ont probablement été les plus touchés (les chiffres du tableau du rapport AIEA ci-dessus sont des moyennes). En effet, en raison de sa courte période (environ 8 jours), l'iode-131 mélangé à l'atmosphère atteint en premier l'archipel des Tuamotu proche des sites d'essais. De plus, comme il n'y a pas de production laitière sur les atolls, les mamans ont l'habitude de confectionner les biberons en délayant du lait concentré avec l'eau de pluie collectée dans des citernes. Cette eau est contaminée par de l'iode-131 et par d'autres radioéléments éjectés dans l'atmosphère par les explosions nucléaires. Dans un document récemment déclassifié, les mesures de radioactivité de l'eau des citernes de Tureia, l'atoll habité le plus proche de Moruroa, ont été effectuées (*voir encadré page suivante*). Les doses effrayantes auraient dû interdire l'utilisation de l'eau des

15. Rapport AIEA, *Situation radiologique sur les atolls de Mururoa et de Fangataufa*, 1998, p. 256.

16. Ministère de la défense, *La dimension radiologique des essais nucléaires français en Polynésie*, 2006, pp. 362 à 371



17. Étude de la dose absorbée en contamination interne par les habitants de Tureia au cours du mois suivant le tir Encelade, Service mixte de contrôle biologique n° 126/CEP/SMCB du 10 août 1971, Annexe II (déclassifié le 8 janvier 2013).

18. La visite médicale effectuée par les médecins militaires au 30 juin 1966 (avant le premier essai du 2 juillet) recense 65 habitants sur l'atoll de Tureia (archives Délégation polynésienne pour le suivi des conséquences des essais nucléaires).

19. CEA-R-6136, *Les atolls de Mururoa et de Fangataufa. Les expérimentations nucléaires. Aspects radiologiques.* 2007, pp. 163-283

20. Dans le film documentaire, *Vive la France. Un crime dans le futur*, de Titti Johnson et Helgi Felixson (2013), M. Maoake Brander, actuel habitant de Tureia, qui avait cinq ans en 1966, cite les maladies de sa famille : son père est décédé d'un cancer du poumon, sa mère de leucémie. Parmi leurs enfants, 3 sont soignés pour un cancer de la thyroïde, 1 pour un cancer à l'estomac, 1 pour un cancer du sein. Son beau-père est atteint d'un cancer du rein.

21. Dans ce document déclassifié concernant la dose absorbée par les habitants de Tureia, les noms et prénoms des enfants sont indiqués en clair. Par contre, dans tous les documents déclassifiés en 2012, les noms et prénoms des militaires destinataires de ces divers documents ont été soigneusement barrés en noir pour éviter leur identification.

Contamination des enfants de Tureia en 1971

Extrait de l'Étude de la dose absorbée en contamination interne par les habitants de Tureia au cours du mois suivant le tir Encelade, Service mixte de contrôle biologique n° 126/CEP/SMCB du 10 août 1971. (Déclassifié le 8 janvier 2013). Le tir Encelade a eu lieu le 12 juin 1971 et il a développé une énergie de 440 kilotonnes (30 fois la bombe d'Hiroshima).

« Cas particulier des enfants de moins de 7 ans

La thyroïde des enfants est un organe très radio-sensible et il est indispensable d'étudier cette catégorie d'habitants... Compte tenu de l'activité en iode-131 contenue dans l'eau de boisson, l'injection quotidienne d'un litre d'eau de citerne délivre à la thyroïde des enfants une dose de 1 295 mrem soit 86 % de la QMA/an de cet organe. Ce calcul ne tenant pas compte des autres produits de fissions frais apportés par l'eau et le reste de la ration alimentaire, on peut admettre que les 10 enfants de Tureia dont l'âge est compris entre 30 mois et 7 ans ont atteint la QMA pour leur thyroïde.

Cas particulier des nourrissons

Le sevrage ne se faisant guère avant 2 ans dans les Tuamotu, on peut considérer que 5 enfants rentrent dans cette catégorie. En prenant comme exemple le plus jeune enfant : Paul Terakaukau, né le 26 mai 1971, il doit recevoir en moyenne 600 à 700 cc de lait par jour. Si l'on considérait que son alimentation est purement artificielle : lait concentré sucré dilué dans l'eau de citerne non bouillie (ce qui est malheureusement fréquent dans les Tuamotu), il aurait absorbé 1 800 mrem à la thyroïde, en un mois, du seul fait de l'iode-131, ce qui correspond à 120 % de la QMA/an. En fait une enquête effectuée sur place a révélé que l'enfant recevait une alimentation mixte : maternelle + biberon (confectionné avec l'eau de la citerne Terakaukau).

On peut donc considérer que la dose ingérée, due à l'eau de boisson n'est que la moitié de celle initialement retenue, en n'oubliant pas toutefois qu'il est impossible d'estimer la dose en iode-131 délivrée par le lait maternel et que nous ne tenons pas compte dans ce calcul de contamination interne, des autres produits de fission frais : on peut raisonnablement estimer que la dose délivrée à ce nourrisson atteint la QMA. »

citernes pour la consommation humaine. Selon le document resté secret jusqu'en 2013, le 13 juin 1971, au lendemain de l'essai Encelade (équivalent à 30 bombes d'Hiroshima), l'eau de citerne à Tureia mesurait 78 440 becquerel (Bq) par litre alors que la radioactivité naturelle de l'eau de pluie varie entre 0,3 et 1 Bq par litre. Le 12 juillet 1971, soit un mois plus tard, la radioactivité de l'eau de citerne à Tureia s'élevait encore à 195 Bq par litre¹⁷. De source officielle, au cours de la période des essais aériens (1966-1974), la petite population de Tureia¹⁸ a été touchée par 39 retombées radioactives¹⁹. Même si toutes les mesures de la contamination de l'eau de citerne de Tureia n'ont pas été déclassifiées du secret défense, il n'y a aucune raison de penser que les habitants de cet atoll n'ont pas consommé de l'eau gravement contaminée au cours de toutes ces années et qu'ils en subissent encore les conséquences dans leur santé²⁰.

On pourrait penser que le rapport du Service mixte de contrôle biologique (SMCB) sur les conséquences des retombées radioactives du tir Encelade sur Tureia aurait comporté des mises en garde et recommandations. Pas du tout. Comme tous les autres documents reposant sur des mesures prises par des scientifiques militaires, le rapport sur Tureia a été transmis à la hiérarchie du SMCB et à la direction des centres d'expérimentation nucléaire qui se sont dépêchées d'y apposer le secret. La lecture de ce rapport laisse la terrible impression que les habitants de Tureia — et particulièrement les quinze enfants de moins de 7 ans dont on trouve la liste nominative en annexe III²¹ — ont été observés comme des cobayes par les « scientifiques » militaires français, comme l'avaient fait les scientifiques



La population de Tureia examinée en spectrogammamétrie

Année	Date	Lieu de l'examen	Nombre de personnes contrôlées		
			Indice A	Indice B	Indice C
1966	12 novembre	BSL <i>Rance</i>	60		
1967	4-13 juillet	Hao			14
1967	4-5 août	Argens	25	28	
1968	5-11 avril	BSL <i>Rance</i>	15	30	1
1970	21 octobre	BSL <i>Rance</i>	47		
1971	16-19 avril	BSL <i>Rance</i>	49		
1971	1-6 septembre	BSL <i>Rance</i>	53		
1972	8-9 mai	BSL <i>Rance</i>	50		
1973	18-19 avril	BSL <i>Rance</i>	59		
1974	29-31 mai	BSL <i>Rance</i>	52		

Selon les informations du CEA, les indices de tri de la spectrogammamétrie se répartissent en A (dose nulle), B (dose moyenne), C (dose importante).

SOURCE : CEA-R-6136, *Les atolls de Mururoa et de Fangataufa. Les expérimentations nucléaires. Aspects radiologiques.* 2007, p. 422

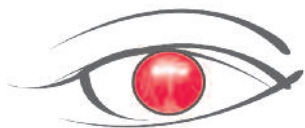
américains du *Brookhaven National Laboratory* pour les habitants de l'atoll de Rongelap (voir encadré pp. 3-4). Entre 1966 et 1974, la population de l'atoll de Tureia, enfants compris, a été passée en spectrogammamétrie à dix reprises pour mesurer leur radioactivité interne suite à l'ingestion de radioéléments dans l'air, l'eau et l'alimentation (voir tableau ci-dessus). Les résultats sont-ils fiables ? On constate néanmoins qu'en 1967, notamment après le tir Arcturus qui pollua Tureia²², les examens en spectrogammamétrie des habitants de Tureia furent particulièrement inquiétants. De plus, le témoignage d'un appelé du contingent, infirmier, qui faisait passer ces examens sur *La Rance* mentionne que l'appareil, pour les îles, avait été étalonné de façon à faire apparaître des résultats trois fois moins importants que la dose réelle²³.



Le cimetière de Mangareva.
Photo B. Barrillot

²². Bruno Barrillot, *L'héritage empoisonné*, op. cit., pp. 41-43

²³. Témoignage de Jacques Melon, dans le documentaire *Dans le secret du paradis* de Pascal Martin et Jacques Cotta, France 2, 2004



Pierre-Émile
Largeteau
et sa maman.
Photo M.-H. Villierme.

Tumeurs cérébrales des enfants polynésiens

Bien des années plus tard, en 2010, le hasard d'une question lors de l'émission médicale *Avec ou sans rendez-vous*, diffusée sur la chaîne publique France Culture²⁴, entrouvre à nouveau la question de la responsabilité des essais nucléaires dans un surnombre constaté de cancers du cerveau chez les enfants polynésiens. Interrogé par le professeur Lyon-Caen, le professeur Sainte-Rose, spécialiste du cancer des enfants, très embarrassé, raconte : « On sait, par exemple, que les radiations pourront entraîner, favoriser, la survenue de tumeurs, en particulier cérébrales... La seule expérience... Enfin je ne sais pas si je dois vous dire ça... C'est quelque chose de confidentiel... La seule expérience que j'en ai, c'est que pendant un certain nombre d'années, dans les années 80, nous avons vu arriver à l'Hôpital des Enfants Malades un nombre anormalement important d'enfants porteurs de tumeurs cérébrales en provenance des îles du Pacifique. Depuis ça s'est tari. » Le professeur Lyon-Caen commente immédiatement les propos de son collègue Sainte-Rose : « Ce sont des observations qui laissent à penser qu'il peut y avoir des facteurs extérieurs, environnementaux, qui jouent un rôle chez les parents et les générations suivantes peut-être dans le développement de lésions tumorales. »

Quand des spécialistes abordent, avec d'innombrables précautions, la question de la transmission transgénérationnelle, voilà qui est d'importance, d'autant plus que cela met en cause les risques radioactifs auxquels des parents polynésiens auraient pu être exposés. Ce court échange, happé par le direct de l'émission, a été enregistré mais curieusement, il a été supprimé quelques heures plus tard dans l'enregistrement disponible sur le site Internet de France Culture ! Pointer la responsabilité des essais nucléaires dans les causes des tumeurs cérébrales des enfants polynésiens est-il si compromettant, 20 ans plus tard, au point d'imposer le silence ? Regret du médecin qui estime avoir outrepassé son devoir de confidentialité ? Pression militaire sur la chaîne publique ? Ces questions posées aux responsables de l'émission *Avec ou sans rendez-vous* sont restées sans réponse.

²⁴ France Culture,
Avec ou sans rendez-vous,
19 janvier 2010



25. Tahiti Infos, 30 janvier 2014, « La mortalité infantile en Polynésie française est de 7,5 décès d'enfants de moins de un an sur 1 000 naissances vivantes. »

26. Enquête Valatx : www.obsiven.org/

27. Témoignage de Jean-Paul Demange, vétéran des essais de Reggane : « Quand j'ai quitté l'armée, le toubib m'a dit froidement : "Il vaudrait mieux que vous n'ayez pas d'enfants". » Archives de l'Observatoire des armements. Voir aussi Bruno Barrillot, *Les irradiés de la République*, Éditions Complexe, 2003, p. 93 ; témoignage de G. Chesneau : « Je suis rentré d'Algérie en juin 61 et je me suis marié en juin 62. Ma femme a fait 3 fausses couches et ce n'est qu'en 1975 que j'ai eu mon fils, prématuré de 7 mois. » Archives de l'Observatoire des armements.

28. Procès-verbal de la réunion du 13 janvier 1966 de la commission consultative chargée d'étudier les problèmes de sécurité technique des essais nucléaires, Ministère des armées n° 0129/DIR.CEN/OPS/S du 5 février 1966.

Enfants des anciens travailleurs et militaires de Moruroa

Les 2 464 anciens travailleurs de Moruroa inscrits sur les listes de l'association Moruroa et tatou ont déclaré avoir eu 9 608 enfants, parmi lesquels 130 sont décédés à la naissance ou avant l'âge de 1 an. On peut légitimement comparer cette mortalité infantile à celle de la métropole qui est de 3,5 décès d'enfant de moins de 1 an pour 1 000 naissances vivantes. En effet, les autorités françaises ne cessent de proclamer que la Polynésie française a atteint le niveau de vie des pays développés.

Si l'on s'en tient au taux de mortalité infantile de la métropole, les décès attendus pour les 9 608 enfants d'anciens travailleurs polynésiens, auraient dû être autour de 33,6 décès. Or avec 130 décès d'enfants, la mortalité infantile dans les familles d'anciens travailleurs est de 13,5 décès pour 1 000 naissances vivantes, soit près de 4 fois plus que dans les familles de métropole et près du double de celle de la Polynésie française en 2014²⁵.

L'étude du docteur Jean-Louis Valatx, ancien président de l'Association des vétérans des essais nucléaires, datant de 2008, montre que 18,8 % des compagnes et épouses des vétérans ont eu une ou plusieurs fausses couches. Portant sur 1 800 questionnaires, 32,9 % des répondants ont déclaré n'avoir pas eu d'enfants, 25 % signalant leur stérilité. La mortalité infantile est considérable parmi les 3 022 enfants déclarés : le docteur Valatx a recensé un taux de 25 décès d'enfants de moins de 1 an pour 1 000 enfants vivants²⁶.

Les conséquences des contaminations ou irradiations sur l'hérédité étaient connues des médecins militaires dès le début des essais de la France en 1960, puisque certains vétérans témoignent que les médecins militaires leur recommandaient à l'issue de leur service au Centre saharien d'expérimentation militaire (Reggane) de ne pas chercher à avoir d'enfants dans les prochaines années²⁷. Les risques génétiques liés aux retombées radioactives sur les populations des îles polynésiennes des Gambier sont explicitement évoqués par le colonel Aeberhardt, médecin militaire et directeur du SMCB, lors de la réunion préparatoire aux essais en Polynésie rassemblant à Paris toute la hiérarchie civile et militaire engagée dans le programme des essais. Le colonel Aeberhardt notait les caractéristiques propres à la population des Gambier « impliquant un risque génétique plus élevé que pour une population européenne de même importance » et que des normes très strictes devaient être observées « justifiant une interdiction de tir lorsque les prévisions de retombées menacent les Gambier, Reao ou Tureia²⁸ ».

Pour aller plus loin, l'Observatoire a publié...

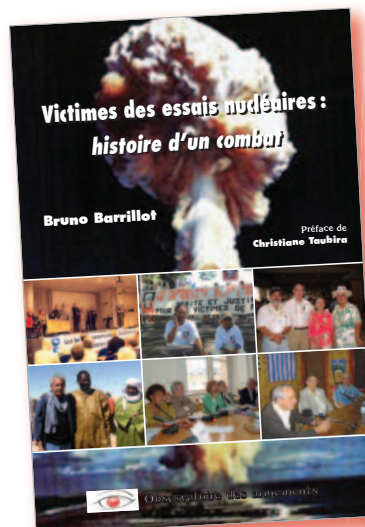
Essais nucléaires français : l'héritage empoisonné, Bruno Barrillot

320 pages, 2012,
22 euros (port compris)

Victimes des essais nucléaires français, histoire d'un combat, Bruno Barrillot

préface de Christiane Taubira

200 pages, 2010,
18 euros (port compris)





Désigner les responsables : que nul ne puisse dire qu'il ne savait pas

De nombreux documents attestent que les autorités militaires, scientifiques, médicales et politiques qui avaient la responsabilité du programme d'essais nucléaires français étaient parfaitement informés non seulement des risques sanitaires pour les personnels civils et militaires des essais, pour les populations du Sahara et de la Polynésie, mais aussi des conséquences transgénérationnelles des irradiations et contaminations provoquées par les essais nucléaires. Les médecins militaires et le Service de santé des armées qui ont été témoins pendant 30 ans des faits cités dans ce rapport ont failli à leur engagement du serment d'Hippocrate : « *Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.* » On peut considérer qu'ils sont les premiers responsables en ce sens qu'ils auraient dû alerter leurs autorités supérieures.

La communication hiérarchique des informations dans l'institution militaire a été manifestement défaillante et fautive pour alerter les plus hautes autorités militaires et civiles et leur permettre de prendre les mesures indispensables de protection des personnels, des populations et de leurs descendants. Mais du côté de ces hiérarchies, la « raison d'État » était invoquée pour refuser d'entendre ou de prendre connaissance de toute information qui entraverait le déroulement du programme d'essais nucléaires. On apposait immédiatement le secret au moindre incident de tir, on estampillait du tampon « secret défense »²⁹ tout rapport sur les retombées radioactives pourtant soigneusement mesurées. Des services dits « scientifiques »³⁰ dévoués à la défense des programmes nucléaires camouflaient sans vergogne les niveaux de contamination des produits alimentaires qu'il aurait fallu déclarer impropres à la consommation. Quand ils ne falsifiaient pas les mesures, ils concluaient que les résultats étaient conformes à la réglementation. On niait les atteintes aux enfants malgré l'évidence, prétextant qu'il s'agissait de cas isolés. Les documents récemment déclassifiés en 2012 et 2013, qui comportent pourtant de nombreuses pages « blanches », attestent l'ampleur de cette entreprise de désinformation organisée depuis le début des essais. Les ministres de la défense de toute cette période des essais nucléaires portent l'entière responsabilité de ce dévoiement de la vérité.

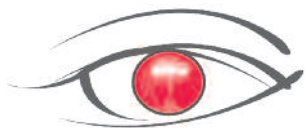
Dans ces conditions, les plus hautes autorités durent recourir à des déclarations mensongères et à des dénégations qui ne font pas honneur à notre démocratie. La propagande éhontée sur les « essais propres » fut orchestrée par les présidents de la République jusqu'aux ministres de la défense et aux cadres militaires. Tous ces faits devraient suffire à incriminer tous ceux qui ont, de haut en bas de la hiérarchie, caché la vérité. Déposée au Pôle santé du tribunal de grande instance de Paris en 2003, la plainte contre X des associations de victimes de Polynésie et de France permettant d'incriminer les responsables des essais en est toujours à l'instruction en 2016. La plupart des « auteurs » des essais nucléaires récusent l'intention d'avoir fait le mal. Bien au contraire, ils affirment agir pour la sauvegarde de la paix et ils déclarent négligeables les conséquences humaines de leurs expériences. Ils n'en ressentent aucune culpabilité. Tout au plus lorsqu'un doute effleure leur conscience, se réfugient-ils derrière le « secret militaire » pour tenter de cacher les interrogations de quelques-uns d'entre eux contemporains des faits³¹. Toutes les demandes de commissions d'enquête parlementaire sur les essais nucléaires ont été rejetées³². Seul, un rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a conclu à propos des conséquences des essais français qu'« on peut

29. Code de la défense, article R2311-6 : « *Dans les conditions fixées par le Premier ministre, les informations et supports classifiés au niveau Secret-Défense ou Confidentiel-Défense, ainsi que les modalités d'organisation de leur protection, sont déterminés par chaque ministre pour les administrations et les organismes relevant de son département ministériel.* »

30. Service mixte de contrôle biologique et Service mixte de sécurité radiologique

31. Bruno Barrillot, « Qualifier les atteintes aux droits des victimes des essais nucléaires », in *Quelle justice pour les victimes des essais nucléaires ?*, Observatoire des armements, septembre 2007.

32. Notamment : *Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête parlementaire sur les conséquences des essais nucléaires français de Mururoa sur l'environnement*, Assemblée nationale 4 juin 1987 ; *Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête parlementaire sur les conséquences des essais nucléaires de Mururoa et leurs répercussions sur les êtres humains et l'écosystème de l'atoll*, Sénat 27 janvier 1994 ; *Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les conséquences sanitaires et environnementales des essais nucléaires menés en Polynésie de 1966 à 1996, sur la santé des populations exposées et sur l'environnement*, Sénat, 9 mars 2006.



considérer que ces effets ont été limités, même si 40 ans plus tard, des hommes se plaignent d'hypothétiques effets sur leur santé³³ ». Les dirigeants politiques de la France portent, en définitive, la responsabilité globale de cette entreprise meurtrière en ce sens qu'ils ont, selon l'article 121-3 du Code pénal, « soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer. »

Durant la période des essais (1960-1996)...

Présidents de la République

Charles de Gaulle, 1958-1969, 30 essais
 Georges Pompidou, 1969-1974, 21 essais
 Valéry Giscard d'Estaing, 1974-1981, 55 essais
 François Mitterrand, 1981-1995, 98 essais
 Jacques Chirac, 1995-2007, 6 essais

Ministres de la défense

Pierre Guillaumat (1959-1960)
 Pierre Messmer (1960-1969)
 Michel Debré (1969-1973)
 Robert Galley (1973-1974)
 Jacques Soufflet (1974-1975)
 Yvon Bourges (1975-1980)
 Joël Le Theule (1980)
 Robert Galley (1980-1981)
 Charles Hernu (1981-1985)
 Paul Quilès (1985-1986)
 André Giraud (1986-1988)
 Jean-Pierre Chevènement (1988-1991)
 Pierre Joxe (1991-1993)
 Charles Millon (1995-1997)

Médecins militaires ou civils en charge du contrôle biologique ou radiologique

Médecin général Aeberhardt, 1964, chef du SMCB
 Médecin en chef Le Guen, 1971, chef du SMCB
 Médecin en chef Furher, 1972, chef du SMCB
 Médecin en chef Perrault, 1981, chef du SMCB
 Pharmacien en chef Ducouso, 1987, chef du SMCB
 Médecin en chef Tréguier, 1991, chef du SMCB
 Colonel André, 1965, chef du SMSR
 M. Lavie, 1974, chef du SMSR
 M. Wursthorm, 1976, chef du SMSR
 Colonel Larzul, 1980, chef du SMSR
 M. Bardolle, 1981, chef du SMSR
 Colonel Blanc, 1983, chef du SMSR
 M. Martin, 1994, chef du SMSRB
 Médecin en chef Payen, 1996, chef du SMSRB

Les présidents, ministres de la défense et « chefs » du suivi des essais nucléaires après l'arrêt définitif des essais nucléaires en 1996 portent, eux aussi, la responsabilité du « négationnisme » en couvrant ou affirmant le faux prétexte du « risque négligeable » des expériences atomiques françaises.

³³. Rapport sur les incidences environnementales et sanitaires des essais nucléaires effectués par la France entre 1960 et 1996 et éléments de comparaison avec les essais des autres puissances nucléaires, de M. Bataille, député et M. Revol, sénateur, OPECST, 5 février 2002, p. 215.



Les Notes de l'Observatoire

Sommaire

Ces enfants qui ne sont pas nés.....	2
Verrouillage du Service de santé des armées.....	2
<i>Les enfants de Rongelap</i>	3
Hécatombe infantile à Mangareva.....	5
Naissances anormales au temps des essais.....	6
Contamination des nourrissons polynésiens.....	7
<i>Les enfants cobayes de Tureia</i>	7
Contamination des enfants de Tureia en 1971.....	8
Tumeurs cérébrales des enfants polynésiens.....	10
Enfants des anciens travailleurs et militaires de Moruroa.....	11
Désigner les responsables : que nul ne puisse dire qu'il ne savait pas.....	12

Les Notes de l'Observatoire

Victimes des essais nucléaires : la réforme de la loi Morin en panne
Bruno Barrillot • n° 1, février 2015 • 4 pages (4 €)
Le point sur les blocages de la loi Morin de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires de 2010 suite à sa réforme de fin 2013.

Transferts d'armement : pour un contrôle parlementaire effectif
Patrice Bouveret & Tony Fortin • n° 2, septembre 2015 • 11 pages (6 €)
À l'occasion du vote au Parlement sur l'annulation du contrat d'exportation des bâtiments Mistral à la Russie, une interpellation des députés et des sénateurs d'ouvrir la voie à leur implication dans un contrôle démocratique des transferts d'armes de la France.

Drone tactique : la France sous influence
Aziza Riahi • n° 3, novembre 2015 • 18 pages (8 €)
Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offres du ministère de la Défense pour remplacer le système de drone tactique : Thales avec le Watchkeeper et Sagem avec le Patroller. Problème : ces deux sociétés ont pu proposer leur appareil grâce à l'accord qu'elles ont noué avec l'entreprise israélienne Elbit soupçonnée de violation du droit international. Ce qui pose question.

DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR www.obsarm.org
Pour recevoir une version papier, voir prix indiqué (port compris)